

LE CONTROLE DES CHOIX PATRIMONIAUX DU DIRIGEANT D'ENTREPRISE

Vendredi 6 octobre 2017 – 14h / 18h

Faculté de Droit – Amphi D
39 rue de l'Université
34060 MONTPELLIER

Conférence organisée par l'Institut des Avocats Conseils Fiscaux,
en coopération avec le Barreau de Montpellier et le CDE

Animée par Régis SERPENTIER, Avocat, Délégué régional de l'IACF

Propos introductifs par Lise CHATAIN, Maître de conférences à l'Université de
Montpellier

Avec la participation de :

Laurent OLLEON, Conseiller d'Etat

Jean-Luc BARÇON-MAURIN, Chef du Service juridique de la fiscalité DGFIP

Franck MAUREL, Avocat, Professeur associé à l'Université de Montpellier

Laurent MIRALES, Avocat, adhérent de l'IACF

Nombre de places limité.

Inscription auprès de l'IACF avant le 30 septembre en renvoyant par email
le formulaire disponible en dernière page ou sur www.iacf.fr.

Pour tout renseignement, contactez :

Fabienne DERRIEN, IACF, 01 42 60 10 18, fabienne.derrien@iacf.fr

LE CONTROLE DES CHOIX PATRIMONIAUX DU DIRIGEANT D'ENTREPRISE

PROGRAMME - Vendredi 6 octobre 2017

13 h 30 Accueil des participants

14 h 00 Début de la conférence

1. Contrôle relatif à la rémunération

- Rémunérations excessives (CGI art.39 1-1° al.2)
 - Cas particulier des dirigeants de holding
- Qualification de gain en capital ou salaires
 - Management package
 - Avis du CADF
- Régime de la soulte lors de l'apport
 - Art. 32 loi 2016-1918 du 29 décembre 2016
 - Analyse et difficultés du nouveau régime
- Examen de cas pratiques

2. Contrôle relatif aux opérations sur titres démembrés

- Quasi-usufruit et distribution de dividendes
Cass.com 27 mai 2015 n°14-6246
- Donation-Cession et quasi-usufruit
CE 10 février 2017 n°387960
- Donation déguisée et distribution
- Examen de cas pratiques

3. Contrôle relatif à l'immobilier d'entreprise

- Cession de la nue-propriété de l'immeuble
- Cession de l'usufruit temporaire de titres de SCI
- Examen de cas pratiques

18 h 00 Cocktail

LE CONTROLE DES CHOIX PATRIMONIAUX DU DIRIGEANT D'ENTREPRISE - Montpellier INSCRIPTION - Vendredi 6 octobre 2017

Formulaire à retourner à fabienne.derrien@iacf.fr

Mme / M. Nom et Prénom _____

Cabinet et Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél : _____ Email _____

Adresse de facturation différente : _____

Je resterai au cocktail à 18 h 00 : Oui Non

Tarifs :

Tarif jeunes avocats inscrits depuis moins de 4 ans au barreau : 30€ TTC (25.00 HT)

Tarif adhérent IACF ou inscrit au barreau de Montpellier : 80€ TTC (66.67 HT)

Tarif non adhérent IACF ou non inscrit au barreau : 120€ TTC (100.00 HT)

Règlement à l'inscription :

Par chèque, à l'ordre de l'IACF, 9, rue du Chevalier de Saint George, 75008 PARIS

Par virement : à privilégier.

Numéro de compte international (IBAN): FR76 3000 4018 4900 002301906 64

Bank Identification Code (BIC) : BNPAFRPPPOP

Intitulé du compte : INSTITUT DES AVOCATS CONSEILS FISCAUX

Merci d'indiquer 6/10 et votre Nom, lors de votre virement ou au dos de votre chèque.

La facture acquittée et l'attestation de présence vous seront envoyées par l'IACF dans un délai de 10 jours après la conférence.

Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles. Les désistements notifiés après 30/09/2017 ne donneront pas lieu à remboursement.

La manifestation pourra donner lieu à convention de formation pour les salariés qui en feront la demande.